



CONSEIL INTERCOMMUNAL AISGE

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2017

SALLE «LE GOSSAN» - GENOLIER

SOIRÉE DE PRÉSENTATION

AUX CONSEILLERS INTERCOMMUNAUX

DÉMARCHES AYANT ABOUTI AU PROJET DE

CONSTRUCTION

D'UN COMPLEXE SCOLAIRE 5P-8P À LÈ MUIDS

DÉROULEMENT

1. HISTORIQUE ⇒ RÉFLEXION ET DÉMARCHES (MME RATTAZ)
2. ÉCOLE ⇒ BESOINS SCOLAIRES DE L'EPSGE (M. LAGGER)
3. COMMUNES ⇒ OBLIGATIONS ET DÉMOGRAPHIE (MME RATTAZ)
4. SAINT-CERGUE ⇒ 2 COLLÈGES VÉTUSTES À REMPLACER (M. MÉNARD)
5. LE MUIDS ⇒ TERRAIN D'UTILITÉ PUBLIQUE ⇒ PROJET (M. RAY)
6. QUESTIONS – RÉPONSES

INDEX DES MOTS-CLÉS

AFIN DE FACILITER LA LECTURE VOICI L'INDEX DES MOTS-CLÉS UTILISÉS :

1. **AISGE**-ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DE GENOLIER ET ENVIRONS DÈS LE 1^{ER} MARS 2009 (*OBLIGATION AUX COMMUNES DE CONSTITUER DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES RÉGIES PAR DES STATUTS*)
2. **EPSGE**-ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE GENOLIER ET ENVIRONS = ÉCOLES (*9 BÂTIMENTS RÉPARTIS SUR 5 COMMUNES : ARZIER 1, GENOLIER 3, GIVRINS 1, ST-CERGUE 2 ET TRÉLEX 2*)

1. HISTORIQUE ⇒ RÉFLEXION ET DÉMARCHES

ANNÉE 2010

17 NOVEMBRE : DEMANDE DE L' AISGE À LA DIRECTION EPSGE DES BESOINS EN MATIÈRE DE LOCAUX EN VUE DE L'APPLICATION DE LA LEO ET D'HARMOS

ANNÉE 2011

11 JANVIER : NOUVELLE LOI SCOLAIRE VAUDOISE ⇒ VOTATION CANTONALE PRÉVUE; PROJET DE CONSTRUCTION À ARZIER-LE MUIDS ÉVOQUÉ

1. HISTORIQUE ⇒ RÉFLEXION ET DÉMARCHES

ANNÉE 2011

16 FÉVRIER : ÉTUDE DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES 5 COMMUNES.

⇒ À ST-CERGUE : COLLÈGES VÉTUSTES QUI DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE REMPLACÉS

⇒ À ARZIER-LE MUIDS : NOMBREUSES CONSTRUCTIONS PRÉVUES

18 MAI : UAPE (UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS) EN PLUS DES NOUVELLES CLASSES, LES COMMUNES DOIVENT PRÉVOIR DES LOCAUX POUR L'UAPE

⇒ NOUVELLE RÉPARTITION DU SECONDAIRE À PRENDRE EN COMPTE

1. HISTORIQUE ⇒ RÉFLEXION ET DÉMARCHES

ANNÉE 2012

11 JANVIER : TRAVAIL DE L'EPSGE SUR PLUSIEURS PROPOSITIONS DE RÉPARTITIONS DES CLASSES;

10 OCTOBRE : PRÉSENTATION DES CHANGEMENTS MAJEURS DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUITE À L'ADOPTION DE LA LEO

ANNÉE 2013

6 MARS : PRÉSENTATION DE L'EPSGE DES 3 VARIANTES PROPOSÉES

1. HISTORIQUE ⇒ RÉFLEXION ET DÉMARCHES

ANNÉE 2013

21 AOÛT : SÉANCE EXTRAORDINAIRE – VARIANTE RETENUE

ARZIER	LE MUIDS	GENOLIER	GIVRINS	SAINT-CERGUE	TRELEX
<p>PRIMAIRE 1 – 4 Cantine scolaire Nurserie-Garderie UAPE</p>	<p>PRIMAIRE 5 – 8 Cantine scolaire UAPE</p>	<p>SECONDAIRE 9 – 11 Cantine scolaire</p>	<p>PRIMAIRE 1 – 4 Cantine scolaire UAPE</p>	<p>PRIMAIRE 1 – 4 Cantine scolaire Nurserie-Garderie UAPE</p>	<p>PRIMAIRE 1 – 4 Cantine scolaire Nurserie-Garderie UAPE</p>

= 2 NOUVELLES CONSTRUCTIONS : 1 À SAINT-CERGUE ET 1 À LE MUIDS

1. HISTORIQUE ⇒ RÉFLEXION ET DÉMARCHES

ANNÉE 2014

26 FÉVRIER : VISITES DE COLLÈGES MODULAIRES À ÉTOY, CHAVANNES-DE-BOGIS ET LA RIPPE PAR UNE DÉLÉGATION DE L' AISGE ET DE L' EPSGE

12 MAI : MANDAT FORMEL DE L' AISGE À LA MUNICIPALITÉ D' ARZIER-LE MUIDS DE MENER LE PROJET DE CONSTRUCTION SUR SON TERRAIN D' UTILITÉ PUBLIQUE SIS À LE MUIDS

29 SEPTEMBRE : ACCORD DE LA DGEO AU PROJET DE LA NOUVELLE ORGANISATION SCOLAIRE

1. HISTORIQUE ⇒ RÉFLEXION ET DÉMARCHES

ANNÉE 2015

28 AVRIL AU 15 SEPTEMBRE : ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE DU COMPLEXE SCOLAIRE DE LE MUIDS

3 NOVEMBRE : VERNISSAGE DU CONCOURS ET PRÉSENTATION DES LAURÉATS

ANNÉE 2016

27 SEPTEMBRE : ACCEPTATION PAR LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER-LE MUIDS DE LA DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDES POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SCOLAIRE DE LE MUIDS

2. ECOLE ⇒ BESOINS SCOLAIRES DE L'EPSGE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

⇒ CONCORDAT HARMOS – 3 CYCLES

⇒ LOI SUR L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE – AUGMENTATION DES BESOINS DE LOCAUX POUR LE CYCLE 3 (9-11 HARMOS)

⇒ VISÉES INCLUSIVES DE L'ÉCOLE – ACCUEIL D'ENFANTS À BESOINS PÉDAGOGIQUES ET/ OU SANTÉ PARTICULIERS

2. ECOLE ⇒ BESOINS SCOLAIRES DE L'EPSGE

PRÉVISION DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

⇒ OFFICE DE LA STATISTIQUE DU CANTON DE VAUD – RÉGION NYON

⇒ FIABILITÉ DE CES PRÉVISIONS

2. ECOLE ⇨ BESOINS SCOLAIRES DE L'EPSGE

ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

⇨ OBSERVATIONS FAITES PAR L'EPSGE À CE JOUR ?

⇨ DIACHRONIQUEMENT : ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE ?

⇨ ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE PENDANT LA SCOLARITÉ ?

⇨ NOUVELLE DONNE ?

2. ECOLE ⇒ SITUATION ACTUELLE AU PRIMAIRE 1

Site	Taux d'occupation	Manque	Remarques
Givrins	100%	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle de classe de dégagement séparable en deux • 1 salle de réception parents 	Les maîtres spécialisés travaillent dans les couloirs
Trélex	100%		<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle de classe libre dans Les Marmouzets utilisée comme salle de dégagement • L'infirmierie et le bureau de direction sont utilisés comme salles de dégagement pour les devoirs surveillés et les appuis divers • Les couloirs sont utilisés pour du travail scolaire (MCDI)

2. ECOLE ⇒ SITUATION ACTUELLE AU PRIMAIRE 2

Site	Taux d'occupation	Manque	Remarques
Arzier	100%	<ul style="list-style-type: none">• 1 salle de classe• 1 salle d'ACM• 1 salle de réception parents• 1 salle de dégagement séparable en deux	Les portacabines pallient à ce manque à l'heure actuelle
Saint-Cergue	100%	<ul style="list-style-type: none">• 2 salles de dégagement• 1 salle des maîtres adaptée aux 10 maîtres• 1 salle de réception parents	

2. ECOLE ⇒ SITUATION ACTUELLE AU SECONDAIRE

Site	Taux d'occupation	Manque	Remarques
Genolier	100%	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle «Lieu ressource» • 4 salles pour accueillir des groupes de travail LEO-compatibles • Genolier est sous-doté en classes de SCN-Sciences et sur-doté en classes ACM-Activités Créatrices Manuelles/ACT-Activités Créatrices sur Tissus/AVI-Arts visuels 	Les salles 203, 301 (Le Cordex) et 320 (L'Oujon) sont des locaux de dégagement prévus pour maximum 10 élèves dans lesquelles nous mettons jusqu'à 15 enfants.

Aujourd'hui, 2 février 2017, tous locaux confondus, il manque 15 salles !

2. ECOLE ⇨ BESOINS SCOLAIRES DE L'EPSGE

CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

⇨ SITUATION DU SITE DE SAINT-CERGUE

⇨ VÉTUSTÉ DES LOCAUX

⇨ POPULATION DE SAINT-CERGUE EN AUGMENTATION

⇨ AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES

2. ECOLE ⇨ BESOINS SCOLAIRES DE L'EPSGE

SCÉNARIOS ENVISAGEABLES

⇨ SITUATION TRANSITOIRE – PROJECTION HORIZON 2022

⇨ SITUATION INTERMÉDIAIRE – PROJECTION HORIZON 2022-2027

⇨ SITUATION FINALE – PROJECTION HORIZON 2027-2040

2. ECOLE ⇒ BESOINS SCOLAIRES DE L'EPSGE

POURQUOI LE CHOIX DU SITE DE LE MUIDS POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION ?

⇒ IMPORTANCE DE PLACER LES ÉLÈVES SUR PLUSIEURS SITES

⇒ LE MUIDS, ACCÈS POUR LES ÉLÈVES DU HAUT (*ST-CERGUE ET ARZIER*) ET CEUX DU BAS (*TRÉLEX, GIVRINS ET GENOLIER*)

⇒ EXPLOITATION DE LA LIGNE DE TRAIN POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES

3. COMMUNES ⇒ OBLIGATIONS

LOI sur l'enseignement obligatoire (LEO)

du 7 juin 2011

Art. 27 Compétences et responsabilités des communes

a) Bâtiments scolaires, infrastructure et logistique

- ¹ Les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissement, planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission.
- ² Elles assument la maintenance et l'exploitation des bâtiments ainsi que la fourniture des énergies et l'élimination des déchets.
- ³ Les locaux et installations sont destinés en priorité à l'enseignement et aux prestations qui lui sont directement liées, notamment les cours de langue et de culture d'origine. Les autorités communales peuvent autoriser d'autres utilisations, notamment l'accueil parascolaire, pour autant qu'elles ne nuisent pas au bon fonctionnement de l'école.
- ⁴ Un règlement élaboré après consultation des communes fixe les procédures et les normes à appliquer et définit les équipements nécessaires. Une convention vient, le cas échéant, concrétiser la relation Etat-communes dans leurs demandes.

3. COMMUNES ⇨ OBLIGATIONS

Statuts de l' AISGE

Article 25 Mise à disposition de classes

Les communes associées mettent à disposition de l' AISGE, dans les bâtiments qu'elles ne lui auraient pas vendus des classes répondant en principe aux normes, ainsi que les locaux nécessaires.

Article 26 Bâtiments

L' AISGE met à disposition de tiers, notamment de l'ESGE (Etablissements Scolaires Genolier et Environs, primaires et secondaires), les bâtiments et installations scolaires dont elle est propriétaire ou qu'elle loue pour des activités compatibles avec son but.

3. COMMUNES ⇒ DÉMOGRAPHIE

Communes	Habitants en 2006	Enfants 0-15 ans en 2006	Habitants en 2016	Enfants 0-15 ans en 2016	Habitants en 2021	Enfants 0-15 ans en 2021	Habitant en 2026	Elèves en 2026
ARZIER-LE MUIDS	2062	484	2625	508	2828	580	3046	625
GENOLIER	1555	407	1966	348	2118	434	2282	468
GIVRINS	910	196	1020	186	1099	225	1184	243
SAINT-CERGUE	1835	367	2498	372	2691	552	2899	594
TRELEX	1213	183	1454	290	1566	321	1687	346
TOTAUX	7575	1637	9563	1704	10'302	2112	11098	2276

4. SAINT-CERGUE ⇒ 2 ÉCOLES VÉTUSTES

- COLLÈGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU ⇒ ACTUELLEMENT ÉLÈVES 1 P-4P
- COLLÈGE BASSE RUCHE ⇒ ACTUELLEMENT ÉLÈVES 5P-6P
- PROJET D'UN COLLÈGE REGROUPANT LES ÉLÈVES DE TOUS LES NIVEAUX, SOIT 1 P-6P, UNE UAPE ET UNE CANTINE SCOLAIRE : BÂTIMENT À CONSTRUIRE DEVANT LA SALLE «LE VALLON»
- INTENTION D'ACHAT ACCEPTÉE PAR LE CI AISGE LE 30 NOVEMBRE 2016

5. LE MUIDS ⇨ TERRAIN D'UTILITÉ PUBLIQUE - PROJET

- SUR LES 5 COMMUNES AISGE, LE SEUL ET UNIQUE TERRAIN D'UTILITÉ PUBLIQUE SE TROUVE À LE MUIDS
- TERRAIN AGRÉÉ PAR LA DGEO POUR SA PROXIMITÉ AVEC LE TRAIN ET SON ACCESSIBILITÉ PAR LES ÉLÈVES DES 5 COMMUNES
- PROJET D'UN COMPLEXE SCOLAIRE AVEC 14 SALLES DE CLASSE, SALLE DE GYMNASTIQUE, MÉDIATHÈQUE, UAPE ET CANTINE SCOLAIRE

6. QUESTIONS ⇔ RÉPONSES

**LE CODIR AISGE ET LA DIRECTION DE L'EPSGE
VOUS REMERCIENT DE VOTRE PRÉSENCE
ET
VOUS SOUHAITENT BON RETOUR
DANS VOS FOYERS**